



Programme d'actions de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie

2024



1- Préambule

Les personnes âgées de 60 ans et plus sont aujourd'hui plus de 17.6 millions en France et les projections faites estiment à 18.9 millions en 2025 et près de 24 millions en France en 2060 selon les données de l'INSEE.

Dans la Nièvre, plus d'un tiers de la population est âgé de 60 ans et plus. En 2020, la Nièvre comptait plus de 202 670 habitants, dont 76 431 personnes de 60 ans et plus, soit un peu plus de 37,7 % de la population du département.

Les femmes âgées de 60 ans et plus sont plus nombreuses que les hommes de la même tranche d'âge (56 % femmes pour 44 % d'hommes) et à partir de 90 ans, le ratio est de 12 femmes pour 4 hommes.

Les personnes âgées sont plus particulièrement isolées : plus de 3 personnes âgées de 60 ans et plus sur 10 vivent seules et en particulier les femmes.

L'isolement, de faibles ressources économiques et un moindre accès à l'offre de santé ont une incidence sur la mortalité.

Par conséquent, afin de permettre aux Nivernais de préserver leur santé et leur autonomie, il est important de développer des politiques de prévention dans le cadre d'une stratégie commune et partagée par les acteurs de la prévention sur le département.

C'est la raison pour laquelle le Conseil départemental s'est engagé avec les autres acteurs de la prévention au sein de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre. L'élaboration d'un diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus a permis aux membres de cette instance de définir un programme d'actions autour de 5 axes :

1. Donner aux seniors la possibilité d'être acteurs du maintien de leur autonomie
2. Permettre le « Bien vieillir à domicile »
3. Encourager la vie sociale et la citoyenneté
4. Renforcer les actions de mobilité et de prévention autour de la sécurité
5. Mettre en place des actions à destination d'aidants en perte d'autonomie

Deux axes supplémentaires ont été ajoutés pour des actions collectives de prévention à destination des résidents d'EHPAD :

1. Maintenir et améliorer le capital santé
2. Maintenir le lien social et l'accès aux droits

Ce travail a été complété en début d'année 2020 à mesure des réflexions menées sur les actions finançables par la Conférence des financeurs pour aboutir au programme d'actions présenté ci-après.

1 Tableau récapitulatif des axes et actions

Autres actions de prévention	
<u>Axe 1</u> : Donner aux seniors la possibilité d'être acteurs du maintien de leur autonomie	1.1 Actions à destination des publics vulnérables et/ou précaires
	1.2 Formation en Éducation thérapeutique du patient (ETP) âgé présentant plusieurs pathologies
	1.3 Actions de prévention adaptées
	1.4 Appui aux actions de prévention mises en œuvre par des SAD
<u>Axe 2</u> : Permettre le « Bien vieillir à domicile »	2.1 Développement d'une politique de prévention novatrice utilisant la domotique à domicile et en institution (hors Ehpad)
	2.2 Sensibilisation des ménages au bien vieillir chez soi
<u>Axe 3</u> : Encourager la vie sociale et la citoyenneté	3.1 Développement d'un réseau de bénévoles s'appuyant sur l'existant
	3.2 Accès aux droits (dont lutte contre la fracture numérique)
<u>Axe 4</u> : Renforcer les actions de mobilité et prévention autour de la sécurité	4.1 Sécurité routière / piétonne
<u>Axe 5</u> : Mettre en place des actions à destination d'aidants de personnes en perte d'autonomie	5.1 Actions de formation des proches aidants
	5.2 Actions d'information et de sensibilisation
	5.3 Actions de soutien psychosocial
Actions de prévention destinées aux résidents d'EHPAD	
<u>Axe 1</u> : Maintenir et améliorer le capital santé	1.1 Promotion de l'activité physique adaptée
	1.2 Prévention des risques de chutes
	1.3 Nutrition
	1.4 Prévention des risques bucco-dentaires
	1.5 Prévention de la iatrogénie médicamenteuse
	1.6 Bien être et santé mentale des résidents
	1.7 Stimulation cognitive et psychosociale
	1.8 Alternatives non médicamenteuses
	1.9 Repérage, prévention et apaisement des troubles psychos- comportementaux
<u>Axe 2</u> : Maintenir le lien social et l'accès aux droits	2.1 Lutte contre l'isolement
	2.2 Projet intergénérationnel
	2.3 Accès au numérique

Axes retenus pour les autres actions de prévention

Axe 1: Donner aux seniors la possibilité d'être acteurs du maintien de leur autonomie

Action 1-1 : Actions à destination des publics vulnérables et/ou précaires

- Actions collectives de prévention
- Promouvoir les actions à destination des publics les plus éloignés des aides du droit commun (personnes handicapées vieillissantes, demandeurs d'emploi âgés, personnes atteintes de troubles psychiques / maladies neurodégénératives ...)
- Promouvoir le bien-être, prévenir et repérer la souffrance psychique, prévenir le risque de suicide

Action 1-2 : Formation en Éducation thérapeutique du patient (ETP) âgé présentant plusieurs pathologies

- Actions collectives de prévention
- Accompagner et soutenir les acteurs de santé dans le développement de pratiques en éducation thérapeutique adaptées aux patients âgés

Action 1-3 : Actions de prévention adaptées

- Actions collectives de prévention
- Mettre en place des actions à destination des personnes de 60 ans et plus sur différents thèmes et par différents moyens :
 - exemple de thème : activité physique adaptée, mémoire, nutrition, lien social, bien être, estime de soi ...
 - exemple de moyen : ateliers en présentiel, format numérique, réunion, journée de sensibilisation, support ludique (ciné débat, théâtre, etc.)

Objectifs :

- Échanger avec les personnes âgées sur leurs besoins et leurs attentes concernant les actions de prévention.
- Identifier et traduire les principales sources de motivation et les facteurs de blocage quant à la participation des jeunes retraités et des hommes aux ateliers de prévention.
- Répondre concrètement aux attentes sur le terrain.

Action 1-4: Appui aux actions de prévention mises en œuvre par des SAD

Les actions de prévention doivent être définies dans un CPOM. Elles concourent à favoriser le maintien à domicile des personnes accompagnées. Elles peuvent être individuelles ou collectives et sont éligibles aux financements de la Conférence des financeurs.

Axe 2 : Permettre le « Bien vieillir à domicile »

Action 2-1 : Développement d'une politique de prévention novatrice utilisant la domotique à domicile et en institution (hors Ehpad)

- Actions collectives de prévention
- Développer une culture partagée en matière de domotique et de nouvelles technologies

Action 2-2 : Sensibilisation des ménages au bien vieillir chez soi

- Actions collectives de prévention
 - information
 - sensibilisation
 - ateliers pratiques
- Sensibilisation à la sécurisation et à l'adaptation du cadre de vie
- Sensibilisation à la question de l'habitat insalubre/ indigne
- Inclure la sensibilisation des professionnels à l'aménagement du logement (artisans, professionnels intervenant au domicile)

Axe 3 : Encourager la vie sociale et la citoyenneté

Action 3-1 : Développement d'un réseau de bénévoles s'appuyant sur l'existant

- S'appuyer sur un réseau de bénévoles formés et sensibilisés au repérage des risques liés à l'isolement en s'inscrivant dans le dispositif de mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées
- Sessions de formation et groupe d'analyse de la pratique

Action 3-2 : Accès aux droits (dont lutte contre la fracture numérique)

- Action collective
- Sensibilisation aux technologies de l'information et de la communication
- Découverte du numérique
- Prévention de la fracture numérique

Axe 4 : Renforcer les actions de mobilité et prévention autour de la sécurité

Action 4-1 : Sécurité routière / piétonne

- Action collective
- Sensibilisation aux thématiques de la sécurité routière
- Répercussion de la maladie sur la conduite
- Sensibilisation à la découverte et/ou l'utilisation des transports en communs

Axe 5 : Mettre en place des actions à destination d'aidants de personnes en perte d'autonomie

Action 5-1 : Actions de formation des proches aidants

- Action collective
- Action spécifique sur le fait d'être aidant
- Permettre à l'aidant de se positionner dans sa situation, d'acquérir des connaissances sur la pathologie ou le handicap de son proche, de renforcer ses capacités à agir dans le cadre de son accompagnement et à s'orienter vers des dispositifs adéquats

Action 5-2 : Action d'information et de sensibilisation

- Action collective
- Action spécifique sur le fait d'être aidant
- Proposer des moments ponctuels d'action collective (inscrit ou non dans un cycle)
- Exemple : forum, conférence, réunion collective etc.

Action 5-3 : Actions de soutien psychosocial

- Action collective ou individuelle
- Permettre le partage d'expériences et de ressentis entre aidants
- Rompre l'isolement
- Favoriser les échanges et la reconnaissance réciproque

Axes retenus pour les actions de prévention à destination des résidents d'EHPAD

L'enveloppe départementale doit permettre **d'inscrire les Ehpad dans une réelle démarche de prévention dans la durée**, en finançant :

- **Des projets qui interviennent en relais des modules de sensibilisation OMEGAH** suivis, ou qui relèvent des thématiques ciblées (ils pourront inclure des frais d'accompagnement à l'ingénierie de projets, et devront préciser l'historique de la démarche de prévention dans l'EHPAD et sa stratégie à moyen terme)
- Le **renfort possible en personnel APA**
- **L'investissement dans l'installation/matériel pour des APA** (ex parcours santé qui peuvent aussi s'ouvrir hors EHPAD)
- Des projets territoriaux spécifique (voir axes ci-dessous)

Attention : il est vivement encouragé que les projets s'ouvrent et s'adressent également à des personnes âgées à domicile

Axe 1 : Maintenir et améliorer le capital santé

Action 1-1 : Promotion de l'activité physique adaptée

Action 1-2 : Prévention des risques de chutes

Action 1-3 : Nutrition

Action 1-4 : Prévention des risques bucco-dentaires

Action 1-5 : Prévention de la iatrogénie médicamenteuse

Action 1-6 : Bien être et santé mentale des résidents

Action 1-7 : Stimulation cognitive et psychosociale

Action 1-8 : Alternatives non médicamenteuses

Action 1-9 : Repérage, prévention et apaisement des troubles psychos-comportementaux

Axe 2 : Maintenir le lien social et l'accès aux droits

Action 2-1 : Lutte contre l'isolement

Action 2-2 : Projet intergénérationnel

Action 2-3 : Accès au numérique

Les axes cités ci-dessus s'inscrivent pleinement dans le plan national triennal antichute des personnes âgées publié en février 2022.